

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Livre et lecture	199

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du TFUE,
- VU** le règlement n°1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis,
- VU** le régime d'aide SA.56985 (2020/N) – France- COVID-19 / Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1111-4 et L.4221-1,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de son article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte-rendu financier prévues à l'article 10 de la Loi n°2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement financier de la Région des Pays de la Loire,
- VU** la délibération du Conseil régional du 28 janvier 2010 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides aux librairies indépendantes,
- VU** la délibération du Conseil régional du 28 janvier 2010 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides aux éditeurs et diffuseurs,
- VU** la délibération du Conseil régional du 26 janvier 2012 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides à la publication de revues,
- VU** la délibération du Conseil régional du 6 juillet 2015 adoptant la composition du comité technique livre relatif aux aides aux revues, éditeurs et libraires,
- VU** la délibération du Conseil régional modifiée du 18 décembre 2015 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération du Conseil régional du 22 juin 2017 approuvant la Stratégie culturelle régionale,
- VU** la délibération du Conseil régional des 20 et 21 décembre 2017 adoptant la composition du comité technique de sélection du Prix littéraire des lycéens et apprentis,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020, notamment son programme Livre et lecture,

- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la composition du comité technique livre ;
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif aux aides aux structures littéraires,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 adoptant le règlement d'intervention relatif aux manifestations littéraires,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la convention type relative au subventionnement des structures littéraires portées par des organismes privés,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la convention type relative au subventionnement des manifestations littéraires portées par des organismes privés,
- VU** la délibération du Conseil régional des 18 et 19 décembre 2019 approuvant les conventions types d'aide aux éditeurs, aux revues et aux librairies indépendantes,
- VU** la délibération du Conseil régional des 9 et 10 juillet 2020 ayant adopté le plan de relance régional,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 14 février 2020 attribuant une subvention de 20 000 € à Terres de Montaigu, Communauté de communes Montaigu-Rocheservière,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 29 mai 2020 attribuant une subvention de 11 000 € à la Communauté de communes Vendée Sud Littoral,
- VU** la délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 approuvant les conventions types d'aide aux éditeurs et aux libraires,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

Après en avoir délibéré,

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 80 000 € pour la prise en charge des coûts d'organisation du Prix littéraire des lycéens des Pays de la Loire 2020-2021 ;

APPROUVE

la sélection des ouvrages du Prix littéraire des lycéens présentée en annexe 1.4 ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 103 700 € en faveur de dix manifestations littéraires présentées en annexe 2.2 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

AUTORISE

la Présidente à signer la convention avec la Cité des Congrès pour le festival Les Utopiales, conformément à la convention type relative aux manifestations littéraires approuvée par délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 ;

ANNULE

partiellement, à hauteur de 10 000 € l'affectation d'autorisation d'engagement de 20 000 € (opération 2020_00199) à Terres de Montaigu, communauté de communes Montaigu-Rocheservière, votée par délibération de la Commission permanente du 14 février 2020, pour l'organisation du Printemps du livre de Montaigu ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 40 000 € à l'association Mobilis - Pôle régional de coopération des acteurs du livre et de la lecture pour l'organisation de l'opération de promotion du livre ligérien;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

APPROUVE

l'avenant à la convention 2020 entre la Région et Mobilis pour l'organisation de l'opération de promotion du livre ligérien présenté en annexe 3.1.1 ;

AUTORISE

la Présidente à le signer ;

APPROUVE

la convention entre la Région et le Centre national du livre relative au plan de relance présentée en annexe 3.1.2 ;

AUTORISE

la Présidente à la signer ;

ATTRIBUE

une subvention complémentaire de 4 250 € à l'ALIP, association des librairies indépendantes des Pays de la Loire, au titre de l'année 2020 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement correspondante ;

ATTRIBUE

un montant global de subventions forfaitaires de 66 200 € en faveur de onze projets présentés en annexe 3.2.1 ;

REJETTE

deux projets présentés en annexe 3.2.1 ;

AFFECTE

une autorisation d'engagement de 41 200 € ;

AFFECTE

une autorisation de programme de 25 000 € ;

AUTORISE

la Présidente à signer les conventions correspondantes conformément aux conventions type approuvées par délibération de la Commission permanente du 16 février 2018 ;

AUTORISE

la dérogation à l'article n°12 du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du Conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017 concernant les règles d'attribution des aides régionales et les modalités de versement des aides supérieures à 4 000 €.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche, Groupe Écologiste et Citoyen

Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.

REÇU le 29/09/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs